



A S S O C I A T I O N
POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE LA CHAPELLE
fondée le 29 septembre 1983

**Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire
jeudi 19 février 2009 à l'Auditorium des TPG,
1, rte de La Chapelle, Grand Lancy**

L'ordre du jour est accepté et l'Assemblée est ouverte à 19h20.

1. Commentaires et approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du jeudi 10 avril 2008

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes

Antoine Wavre, trésorier, présente les comptes et le bilan. Messieurs A. Perrottet et M. Fracheboud, vérificateurs des comptes, ont effectué la vérification et donnent décharge au trésorier et au Comité.

Les comptes 2008 sont approuvés à l'unanimité.

3. Rapport d'activité du Comité de l'ASSC

Le rapport d'activité est présenté par Michel Janin, président.

Les activités, au cours de cette année, ont été nombreuses et ont nécessité douze réunions de comité.

Lors de l'AG d'avril 2007, l'urbaniste mandaté, pour analyser à la lumière du Plan Directeur de Quartier (PDQ), le futur Plan Localisé de Quartier (PLQ) des parcelles lancéennes, a présenté des aménagements pour une insertion plus harmonieuse dans le quartier de ce nouvel espace de vie. Son brillant exposé a mis en lumière les différents points importants à prendre en compte dans la réalisation du projet et par conséquent les inconvénients du PDQ. De façon unanime, l'Assemblée a décidé de confier à l'urbaniste la rédaction d'un document destiné à fonder et à étayer notre opposition au PLQ.

Au cœur de l'été, nous disposions de trente jours pour rédiger nos remarques. Nous savions que le PLQ reprendrait les éléments essentiels du PDQ dont le texte de l'urbaniste effectuait une critique minutieuse, tout en lui apposant une approche différente. Complété par nos soins d'éléments critiques nouveaux, le document précité nous a permis de respecter le délai imparti.

La création de l'Association pour la sauvegarde du site de La Chapelle, en septembre 1983, il y a donc vingt-cinq ans, ne pouvait être passée sous silence. Pour fêter ce bel anniversaire, soixante membres ont répondu à notre appel. C'est dans les salles du restaurant du Marais, à Plan-les-Ouates, qu'un repas indien a été servi. La confection du repas avait été confiée à une association de bénévoles investie dans un ambitieux projet : construire une école à Bangalore au sud de l'Inde, pour les enfants d'un bidonville. Chacun a apprécié ces moments de convivialité et de partage, ainsi que la délicatesse du menu.

Les **trois objectifs** de l'ASSC sont connus, il est cependant utile de les rappeler:

1. formulation d'une opposition du PLQ des parcelles lancéennes lors de la mise à l'enquête définitive, dont nous ignorons la date ; notre ambition est de convaincre l'APPACS (président : Charles Denogent) et le GRCC (présidente : Verena Ehrich) de s'associer à notre démarche
2. volonté de sauvegarder le quartier du bas de La Chapelle en zone villas
3. exigence que la fermeture définitive de la route de La Chapelle, et par conséquent la suppression de la liaison avec la route du Trèfle-Blanc n'entraîne ni trafic supplémentaire, ni élargissement de la route de Saconnex d'Arve.

Michel Janin est contraint de démissionner de son poste de président, car les statuts de l'ASSC stipulent que celui-ci doit habiter le quartier de la Chapelle. C'est donc avec beaucoup de regret que l'assemblée prend acte de sa décision. En remerciement pour son engagement au sein de l'ASSC, un livre sur le Valais lui est offert puisque c'est dans ce canton qu'il a choisi désormais de s'établir.

Michel Janin est élu membre d'honneur, en signe de reconnaissance pour son immense travail en faveur du quartier de La Chapelle.

Le rapport d'activité est approuvé par applaudissements.

4. Election du/de la président(e), des membres du comité, des vérificateurs de comptes

Le comité a reçu une candidature pour le poste de président en la personne de Fabio Heer. Il est vivement remercié pour sa disponibilité et son engagement.

Fabio Heer est Lancéen d'origine et habite depuis 2005 dans le quartier dit « Chapelle Nord » au bas de la route de La Chapelle. Il a 46 ans et est père de deux enfants en bas âge. Diplômé en génie civil de l'école polytechnique de Lausanne et il a travaillé 10 années au sein du Département du territoire. Actuellement, il est responsable des constructions de SIG. Ses objectifs rejoignent ceux énoncés par Michel Janin à savoir : intégrer au mieux les nouvelles constructions liées au PAC La-Chapelle-les Sciers, défendre le bas de La Chapelle contre les promoteurs et intervenir dans tous les dossiers liés aux déplacements.

Le nouveau président est élu par de chaleureux applaudissements.

Le comité est également élu il s'agit de : Antoine Wavre, trésorier et vice-président, Alain Seemüller, vice-président, Dannielle Plisson, secrétaire, Roland Schweizer et Nicole Donque.

Messieurs A. Perrottet et M. Fracheboud, contrôleurs des comptes sont réélus.

Charles Denogent fait part de son intérêt pour le travail mené et se propose pour représenter le Pic vert ainsi que l'APPACS auprès du Comité. Dans un premier temps, il sera invité aux séances de comité et comme les statuts le permettent, il pourra être coopté, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée générale.

5. Proposition d'une démarche commune avec le GRCC (présidente : Verena Ehrich) en vue d'une future fusion des deux associations

Des pourparlers sont en cours afin de développer des positions communes entre les trois associations en vue de la rédaction des oppositions lors du dépôt du PLQ.

Une discussion s'ensuit concernant le contenu de notre future opposition et l'Assemblée confirme le mandat confié au Comité lors de l'Assemblée générale du 10 avril 2008, à savoir, la rédaction d'une opposition au PLQ.

L'Assemblée générale est suivie d'un apéritif au cours duquel, par petits groupes, les discussions se poursuivent.

D.P./ F.H. 01.03.2009

Vous trouverez ci-joint un bulletin de versement, qui manquait dans notre précédent envoi, afin de vous permettre de payer votre cotisation 2009.

Un membre : **fr. 30.-**

Deux membres / un couple / une famille : **fr. 40.-**

Nous vous remercions pour votre soutien.